

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2015**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Jean-Yves Gentil (PS), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Serge Caillet (PLR), Marc Cattin (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Anne Froidevaux (PDC), Jean-Pierre Gindrat (PDC), Claude Mertenat (PDC), Jean-Pierre Mischler (UDC), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Edgar Sauser (PLR), Jean-Michel Steiger (VERTS) et Christophe Terrier (VERTS)

Suppléants : Demetrio Pitarch (PLR), Daniel Meyer (PCSI), Josiane Daepf (PS), Vincent Eschmann (PDC), Hubert Farine (PDC), Aude Zuber (PDC), Damien Lachat (UDC), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Diego Moni Bidin (PS), Laure Miserez Lovis (PLR), André Frésard (VERTS) et Anselme Voirol (VERTS)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

---

**1. Communications****2. Promesse solennelle d'un suppléant**

Daniel Meyer (PCSI) fait la promesse solennelle.

**3. Questions orales**

- Jean-Petignat Petignat (CS-POP) : Contrôle du travail au noir et sanctions (satisfait)
- Thomas Stettler (UDC) : Achat de terres agricoles par Pro Natura (partiellement satisfait)
- Bernard Varin (PDC) : Emolument facturé par le SCAV pour renouvellement de l'autorisation pour les inséminateurs (partiellement satisfait)
- Josiane Daepf (PS) : Proposition d'Economiesuisse de taxer les pendulaires utilisant les CFF (partiellement satisfaite)
- Alain Bohlinger (PLR) : Nouveau bureau d'accueil de Jura Tourisme à Porrentruy (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Evaluation de fonction pour les enseignants du CEJEF (partiellement satisfaite)
- André Frésard (VERTS) : Surfaces agricoles de promotion de la biodiversité (partiellement satisfait)
- Damien Lachat (UDC) : Projet d'installation hydroélectrique à Soulce refusé par le Canton (non satisfait)
- Gabriel Willemin (PDC) : Garantie d'assainissement du site industriel de Thecla Pun.ch (satisfait)
- Jâmes Frein (PS) : Reprise de la route Courtemaîche-Bure par le Canton (non satisfait)
- Marcelle Lûchinger (PLR) : Site choisi par le Gouvernement pour l'accueil des gens du voyage et position de la commune de Courrendlin (partiellement satisfaite)

- Vincent Wermeille (PCSI) : Les taxis Uber sont-ils autorisés à exercer leur activité dans le Jura ? (satisfait)
- Emmanuelle Schaffter (VERTS) : Projet de centrale biogaz à Courtemelon : et dans les autres districts ? (satisfaite)
- Claude Gerber (UDC) : Registres d'état civil pour les bourgeoisies et maintien de l'ancienne origine (satisfait)

**4. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la santé et des affaires sociales**

Sont élus tacitement : Quentin Haas (PCSI) en qualité de membre et Daniel Meyer (PCSI) en qualité de remplaçant.

**5. Election d'une remplaçante de la commission de la formation**

Laure Miserez Lovis (PLR) est élue tacitement.

**6. Election d'un scrutateur suppléant**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 58
- Bulletins rentrés : 58
- Bulletins blancs : 2
- Bulletins valables : 56
- Majorité absolue : 29

Gérald Membrez (PCSI) est élu par 54 voix; 2 voix éparses.

**Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

**7. Modification de la Constitution cantonale (réalisation de l'initiative parlementaire no 25) (première lecture)**

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 46 voix contre 9.  
Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la Constitution est adoptée par 48 voix contre 7.

**8. Motion no 1109**

**Caisse maladie cantonale : répondre aux attentes des citoyennes et citoyens jurassiens  
Josiane Daepf (PS)**

Développement par l'auteure.  
Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1109 est acceptée par 30 voix contre 29.

**9. Motion no 1124**

**Pour le maintien des prestations universitaires offertes à l'Hôpital du Jura dans le domaine de l'oncologie gynécologique  
Gabriel Willemin (PDC)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion, la considérant réalisée.

Au vote, la motion no 1124 est acceptée par 48 voix contre 7.

**10. Question écrite no 2701**

**Pénurie de radio-isotopes : danger pour les patients ?  
Damien Lachat (UDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**11. Question écrite no 2706**

**Calcul du droit aux prestations complémentaires (PC) : quelle pratique réelle pour la prise en compte rétroactive des donations et des transferts de propriété effectués ?  
Jean Bourquard (PS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**12. Question écrite no 2708**

**Aide sociale : comment faire mieux ?  
Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**13. Question écrite no 2710**

**Fumeurs dans l'administration cantonale  
Claude Gerber (UDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**14. Question écrite no 2711**

**Distribution de l'eau potable : la sécurité sanitaire est-elle garantie ?  
Raoul Jaeggi (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de la Formation, de la Culture et des Sports**

**20. Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention intercantonale relative à la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est acceptée par 49 députés.

## 21. Loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

### Article 27, alinéas 2 et 4

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>2</sup> Lorsqu'un projet de construction ou d'aménagement concerne un site inventorié en catégorie 1 et que celui-ci nécessite une étude scientifique, le propriétaire finance entre 20 % et 50 % des frais de celle-ci.

<sup>4</sup> La hauteur de la participation prévue à l'alinéa 2 du présent article est fixée par le Département en prenant en compte l'importance du projet et les efforts consentis par le propriétaire pour réduire les atteintes aux vestiges archéologiques ou paléontologiques menacés par la construction. Le Département peut, sur demande, réduire ou supprimer ladite participation, si celle-ci ne peut pas être raisonnablement exigée ou est manifestement disproportionnée par rapport au coût du projet dans son ensemble.

Minorité de la commission :

<sup>2</sup> Lorsqu'un projet de construction ou d'aménagement concerne un site inventorié en catégorie 1 et que celui-ci nécessite une étude scientifique, le propriétaire finance entre 0 % et 50 % des frais de celle-ci.

<sup>4</sup> La hauteur de la participation prévue à l'alinéa 2 du présent article est fixée par le Département en prenant en compte l'importance du projet et les efforts consentis par le propriétaire pour réduire les atteintes aux vestiges archéologiques ou paléontologiques menacés par la construction. \_\_\_

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 11.

### Article 27, alinéa 3

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>3</sup> Le propriétaire ayant acquis son immeuble par transfert entre parents en ligne directe ou avant son inscription provisoire ou définitive à l'inventaire en catégorie 1 au sens des articles 10, lettre a, 11, alinéa 2, et 14, alinéa 2, n'est pas tenu de participer financièrement au sens de l'alinéa 2 du présent article. Cette exception ne s'applique pas aux corporations de droit public.

Minorité de la commission :

<sup>3</sup> Le propriétaire ayant acquis son immeuble par transfert entre parents en ligne directe ou avant son inscription provisoire ou définitive à l'inventaire en catégorie 1 au sens des articles 10, lettre a, 11, alinéa 2, et 14, alinéa 2, n'est pas tenu de participer financièrement au sens de l'alinéa 2 du présent article. \_\_\_

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 17.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 53 députés.

## 22. Interpellation no 838

**Secrétariat des écoles effectué par les directions : évitons le naufrage !  
Vincent Eschmann (PDC)**

*(Ce point est reporté à la prochaine séance.)*

Le procès-verbal no 86 est accepté tacitement.

La séance est levée à 12.30 heures.

Delémont, le 30 avril 2015

Le président :  
Jean-Yves Gentil

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître